

## Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023

Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. À partir du 1<sup>er</sup> janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr). Les explications avec *Service-Public.fr*.

La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023. Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Cette nouvelle déclaration d'occupation des logements à effectuer par les propriétaires est prévue par la loi de finances 2020.

## Taxe d'Aménagement (TA) et Taxe d'Archéologie Préventive (TAP)

La taxe d'aménagement, instaurée en 2012, concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (maison individuelle, abri de jardin, véranda, piscine, éoliennes, camping, emplacements de stationnement, panneaux photovoltaïques au sol, bâtiments artisanaux et industriels, méthanisation, etc..). La TA est composée :

- d'une part communale qui sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (pas d'affectation à une opération particulière),
- d'une part départementale en vue de financer la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles d'une part, et d'autre part les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

La taxe d'archéologie préventive est exigible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol. Elle contribue au financement de l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.

### Quand dois-je payer la TA et la TAP ?

Cela dépend de la date de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme. Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé avant le 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en 1 échéance 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation d'urbanisme
- si le montant est supérieur à 1 500 € : à régler en 2 échéances de montant égal :
  - \* la première : 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation
  - \* la seconde : 2 ans après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation.

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé après le 1<sup>er</sup> septembre 2022 : La date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (en dehors du cas particulier des constructions de plus de 5 000 m<sup>2</sup>).

- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en 1 échéance à trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts)
- si le montant est supérieur à 1 500 € : à régler en 2 échéances de montant égal : trois mois et neuf mois après la date d'achèvement.

A noter que la TAP est due en une seule échéance trois mois après la date d'achèvement des travaux.

Pour toute information complémentaire, merci de vous rapprocher de la Mairie.

### Envoyez-nous vos articles !

Vous pouvez, dès à présent et **jusqu'au 25 avril**, déposer vos communiqués en mairie ou les envoyer à l'adresse mail suivante : [communication@estrees.fr](mailto:communication@estrees.fr)



Mairie d'Estrées  
Tél : 03 27 89 61 21  
[mairie@estrees.fr](mailto:mairie@estrees.fr)  
[www.estrees.fr](http://www.estrees.fr)



## AGENDA

Avril 2023

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
					1	2
			Ramassage des végétaux et des recyclables		Mairie fermée Association des jeunes Mairie 14 h	Parcours du Cœur avec BVE Médiathèque gh
3	4	5	6	7	8	9
Médiathèque : 16h00 à 18h30		Ramassage des verres	Ramassage des végétaux et des recyclables		Mairie ouverte 9h15 – 11h45  Chasse aux œufs APE - CDFE	Pâques  Chasse aux œufs APE - CDFE
10	11	12	13	14	15	16
Lundi de Pâques Férié  Chasse aux œufs APE - CDFE			Ramassage des végétaux et des recyclables  Food Truck		Mairie fermée	
17	18	19	20	21	22	23
Vacances de printemps – Centre de loisirs					Mairie ouverte 9h15 – 11h45	
Médiathèque : 16h00 à 18h30		Ramassage des encombrants	Ramassage des végétaux et des recyclables			
24	25	26	27	28	29	30
Vacances de printemps – Centre de loisirs					Mairie fermée	
Médiathèque : 16h00 à 18h30			Ramassage des végétaux et des recyclables  Food Truck			

### Notes :

Mme CAULIER, assistante sociale, n'assurera pas de permanences en avril, juin et juillet. Elle sera présente le 04/05 et le 03/08.

## Centre de loisirs – vacances de printemps

Le centre de loisirs des vacances de printemps se déroulera du 17 au 21 avril et du 24 au 28 avril sur le thème : « Nature et découvertes ».

Sorties pour la première semaine : Sourcéane (date à confirmer) et les Cerfs-volants de Berck le 19/04

Pour la deuxième semaine : sortie au Zoo de Maubeuge le 28/04 (en attente de confirmation).

Les dossiers d'inscription sont disponibles à partir du jeudi 30 mars auprès de Charlotte à l'école, en Mairie et sur le site Internet de la commune.

## Ramassage des déchets

A partir du mois d'avril, le ramassage des déchets végétaux reprend tous les jeudis pour les habitants disposant d'un bac spécifique pour les déchets verts. La mise à disposition du bac par Douaisis Agglo est possible au tarif de 40 €/an.

Le ramassage des encombrants aura lieu le mercredi 19 avril. La collecte aura lieu dès 6h. Pensez à présenter vos déchets la veille à partir de 19h. Le volume pouvant être collecté est de 2m<sup>3</sup> maxi par habitation.

## Nouvel accès à la mairie

Depuis début mars, l'accès à la Mairie est modifié de façon pérenne. En effet, un hall d'accueil a été aménagé à l'arrière de la Mairie. Il permet l'accès à la Mairie aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Le bureau d'Adéline ROMANO est alors directement accessible depuis ce hall. Les travaux à l'intérieur de la Mairie se poursuivront dans les prochains mois.

## Parcours du Cœur - Dimanche 02 avril 2023 à 9 h

Bien Vivre à Estrées vous propose de participer à une marche dans le cadre du Parcours du cœur de la Fédération Française de Cardiologie, le dimanche 02 avril 2023. Le rendez-vous est fixé à 9h à la médiathèque.

Plusieurs parcours vous seront proposés (6 et 9 km). Les modalités d'organisation vous seront données en début de marche.

Bien Vivre à Estrées vous offrira une collation à l'issue de la marche. Vous aurez la possibilité de faire un don au profit de la Fédération Française de Cardiologie. La participation au Parcours du cœur est gratuite et ouverte à tous.

## Permanences de Charles Beauchamp et Maryline Lucas

Veuillez trouver ci-jointes les permanences (de 18 à 19 h) pour les prochains mois :

Date	Ville	Salle
5 avril 2023	Arleux	Café de l'In Sensée 34 rue de la Chaussée à Arleux
12 avril 2023	Auberchicourt	Salle Coquelet – Boulevard Coquelet
19 avril 2023	Lécluse	Mairie
26 avril 2023	Montigny	Mairie
3 mai 2023	Aniche	Mairie
10 mai 2023	Féchain	Mairie
17 mai 2023	Masny	Mairie
24 mai 2023	Monchecourt	Mairie

## Food Truck

Le Food truck « Au plaisir » sera sur notre commune les **jeudis 13 et 27 avril en soirée**. Il s'installera sur le parking avant de la Mairie. N'hésitez pas à réserver par avance au 06 17 63 50 56.

## Nos amis les chiens : quelques rappels !

Malgré l'installation de 12 bornes canines (avec sacs et poubelle), nous déplorons toujours la présence de nombreuses déjections canines sur les espaces publics. Elles sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces des jeux publics pour enfants. Le tout par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est donc tenu de ramasser immédiatement les déjections canines situées sur le domaine public communal.

Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. Cela vise à prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier et à favoriser leur repeuplement.

**Pour la sécurité de tous, il est interdit de laisser des chiens errants dans le village. Ils doivent être enfermés dans la propriété.**

## Fête des voisins

La fête des Voisins, c'est le vendredi 2 juin 2023.

Le concept est simple : La Fête des Voisins est un moment de convivialité pour faire connaissance avec ses voisins. Chacun apporte son butin, le partage et l'on passe un bon moment tous ensemble.

Cette année, la municipalité aimerait offrir aux habitants d'Estrées la possibilité de se regrouper avec leurs voisins à l'occasion de chaleureuses retrouvailles.

Pour cela, rien de plus simple, si vous souhaitez mettre en place la fête des voisins dans votre quartier, il vous suffit de vous faire connaître sur : [communication@estrees.fr](mailto:communication@estrees.fr) avant le mercredi 12 avril 2023.

Nous pourrons ensuite avec chacun d'entre vous, organiser les points de ralliements dans les quartiers. Pour tout renseignement, merci de nous contacter sur : [communication@estrees.fr](mailto:communication@estrees.fr).

Nous voulons faire de la Fête des Voisins un moment de convivialité dans notre village. Nous comptons sur vous ! Merci par avance.

## Chasse aux œufs du week-end de Pâques

Le comité des fêtes et l'APE s'associent pour vous proposer une chasse à l'œuf lors du week-end de Pâques.

Des petits paquets d'œufs seront cachés dans le village **entre le samedi 8 et le lundi 10 avril 2023**. Des indices seront donnés chaque jour via la page Facebook de l'APE et le panneau lumineux pour les retrouver.

Une fois l'œuf trouvé, vous pourrez alors vous rendre en mairie à partir du mardi 11 avril 2023 pour échanger votre œuf contre une récompense en chocolat. Merci également de nous envoyer la photo de votre trouvaille au 06 70 19 11 94 afin de prévenir les autres enquêteurs que le trésor a été trouvé.

Nous vous souhaitons à tous de passer un agréable moment de recherche en famille à travers le village.

## Vente du film sur l'histoire d'Estrées

Bien Vivre à Estrées a projeté le film "Si Estrées m'était conté" qui retrace la vie de notre village, le jeudi 16 mars 2023 dans la salle des fêtes. Nous remercions les nombreuses personnes qui ont assisté à la présentation de ce film et qui nous ont fait part de leurs félicitations pour le travail réalisé.

Ce film d'une durée de 33 minutes est proposé à la vente sur une clé USB au prix de 10 €. Si vous souhaitez faire l'acquisition d'une version du film, vous pouvez contacter Philippe LENOIR, président de Bien Vivre à Estrées, 7 rue du Catillon - Tel : 03 27 89 68 38.





## Renaissance de l'association des jeunes

Plusieurs jeunes du village, en attente d'activités pour leur âge au sein du village, souhaiteraient voir renaître l'association des jeunes. Cette association existe à Estrées mais elle est en veille depuis plusieurs années. Il ne manque qu'une petite impulsion pour la redémarrer ! Une réunion de relance est programmée le **samedi 01 avril à 14h00 en mairie**. Donc si tu es jeune et que tu as envie que ça bouge pour toi et tes amis, n'hésite pas à venir participer à cette réunion. Si vous êtes un peu moins jeune et que vous avez envie de les aider, n'hésitez pas à venir également. Il faut au moins 2 personnes majeures pour qu'administrativement l'association puisse redémarrer. On compte sur vous ! Les jeunes ont des idées et des projets, aidons-les à les concrétiser.

## Mise à jour de la cabane du recyclage face à mairie

Depuis plusieurs années, la cabane du recyclage située face à la mairie, est à votre disposition pour la collecte de différents objets usagés du quotidien. Grâce à différents partenariats nous venons de mettre à jour la liste des objets que vous pouvez déposer :

- Cartouches d'encre vide
- piles et batteries
- crayons usagés (tous types)
- gourdes de compote vide avec leurs bouchons
- capsules de café Tassimo
- bouchons en plastique (tous types)

Merci de ne pas déposer d'objets n'appartenant pas à cette liste. Si vous souhaitez déposer un gros volume d'objets, merci de contacter un membre de l'association. Bon recyclage !

L'association « Le village Estrées vert »

## Opération « tous au compost » avec le SYMEVAD

Du 25 mars au 9 avril aura lieu la 10<sup>e</sup> édition de l'opération « tous au compost » organisé par le réseau Compost Citoyen. Cette année encore le SYMEVAD prend part à cette opération au travers de journées portes ouvertes, réunions compostage et distribution de compost :

- « Les rendez-vous du SYMEVAD » : Participez à l'une des nombreuses opérations organisées par le SYMEVAD dans le cadre de la quinzaine du compostage : visites guidées, réunions publiques sur le compostage, distribution de compost. Plus d'informations sur <https://www.symevad.org/>
- A l'occasion de la quinzaine du compostage, venez visiter le centre de compostage du SYMEVAD et/ou participez à la double visite jardin-ressourcerie. Informations et inscriptions : <https://urlz.fr/l5Uf>
- Ce sont les 10 ans de l'opération « Tous au compost » organisé par le Réseau Compost Citoyen. Retrouvez tous les événements à l'échelle nationale sur <https://tousaucompost.fr/visiteurs#TousAuCompost2023>.

## Randonnée cyclo et VTT sur la commune – avril 2023

Comme l'année dernière une randonnée Cyclo et VTT traversera notre commune et empruntera certains chemins de l'AFR le dimanche 23 Avril 2023.

Le départ se fait à partir de 7h de façon échelonnée de la salle Jean Moulin de Biache St Vaast et celle-ci se terminera sur un retour à Biache pour 12h30.

Les Vététistes et Cyclistes doivent respecter le code de la route.

## Course cycliste – septembre 2023

La course cycliste internationale féminine « A travers les Hauts de France » passera par notre commune le 9 septembre prochain par le carrefour de la rue du Général de Gaulle menant à Bellone. Il nous est demandé de proposer deux candidats en qualité de signaleurs. Si vous êtes intéressé, merci de vous faire connaître en Mairie avant le 15 avril 2023.

## Recrutement animateurs centres de loisirs 2023

Vous êtes jeune, passionné(e) par l'animation et les enfants.

La Mairie recrute dès à présent des animateurs pour les accueils de loisirs 2023. Possibilité d'un accompagnement à la formation du BAFA.

Pour tout renseignement, vous pouvez directement vous adresser et déposer vos candidatures en Mairie ou sur : [jeunesse@estrees.fr](mailto:jeunesse@estrees.fr).

**RÉSIDENT D'UNE DES 31 COMMUNES DE LA CPTS GRAND DOUAI**

**AYEZ LE BON RÉFLEXE EN CAS D'URGENCE**

Vous êtes malade mais vous n'avez pas de médecin traitant, ou il n'est pas disponible ?  
Vous avez besoin d'un avis médical dans les meilleurs délais ?

**Les médecins et professionnels de santé de la CPTS Grand Douai se mobilisent pour vous permettre de consulter rapidement pour des « soins non programmés »**

**Dispositif réservé uniquement aux résidents des 31 communes de la CPTS Grand Douai**

Aubigny-au-bac  
Auby  
Arleux  
Bugnicourt  
Brunemont  
Cantin  
Courchelettes  
Quincy  
Dechy  
Douai  
Erchin  
Estrées  
Esquerchin  
Féchain  
Férin  
Fiers en escrebieux  
Fressain  
Goetzin  
Guesnain  
Hamel  
Lallaing  
Lambres-lez-Douai  
Lauwin Planque  
Lecluse  
Marcq en Ostrevent  
Montigny en Ostrevent  
Roost Warendin  
Roucourt  
Sin Le Noble  
Villers au Tertre  
Waziers

**Prenez rendez-vous maintenant**  
**☎ 03.66.87.01.23**  
du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00  
le samedi de 9h00 à 12h00 (hors jours fériés)

En dehors de ces horaires, veuillez contacter la Maison médicale de garde au 03.20.33.20.33

**En cas d'urgence vitale, composez le 15**

**CPTS Grand Douai**